

---

## COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUIN 2014

---

### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de :

Andelot Morval ; Arinthod\*(1); Aromas ; Arthenas; Augisey ; Balanod; Beaufort\*(2); Beffia; Bletterans\*(1); Bonnaud; Bonnefontaine; Bornay, Bourcia; Brery; Briod; Broissia; Cernon; Cesancey; Cezia; Chambéria; Champrougier; Chapelle Voland; Chateau Chalon; Chatonnay; Chaumergy; Chavéria; Chemenot; Chêne sec; Chevreaux; Chille; Chilly le Vignoble; Chisseria; Colonne; Commenailles; Condamine; Condes; Conliège; Cornod; Cosges;

Courbouzon; Courlans; Courlaoux; Cousance\*(2); Crançot; Cressia; Cuisia; Darbonnay; Desnes; Dessia; Digna; Domblans; Ecrille; Essia; Florentia; Francheville; Frébuans; Froideville; Frontenay; Genod; Geruge; Gevingey; Gizia; Granges sur Baume ;Graye et Charnay ; Grusse ; L'Aubépin ; La Boissière ; La Chassagne ; La Chaux en Bresse ; La Marre ; La Tour du Meix ; Ladoye sur Seille ; Lains ; Larnaud ; Lavans sur Valouse ; Lavigny ; Le Chateley ; Le Louverot ; Le Pin ; Legna ;

L'Etoile ; Le Vernois ; Le Villey ; Les Deux Fays ; Loisia ; Lombard ; Lons le Saunier\*(3) ; Louvenne ; Macornay\*(2) ; Mallerey ; Maigna sur Valouse ; Marnezia ; Maynal ; Menetru le Vignoble ; Merona ; Messia sur Sorne ; Mirebel ; Moiron ; Monay ; Monnet la Ville ; Montagna le Templier ; Montaigu ; Montain ; Montigny sur l'Ain ; Montmorot\*(2) ; Montrevel ; Nanc les St Amour ; Nance ; Nantey ; Nogna ; Onoz ; Orbagna ; Orgelet\*(2) ; Pannessières ; Passenans ; Perrigny\*(1) ; Picarreau ; Pimorin ; Plainoiseau ; Plaisia ; Poids de Fiole ; Pont du Navoy ;

Présilly ; Publy ; Quintigny ; Relans ; Revigny ; Rotalier ; Ruffey sur Seille ; Rye ; Saint-Amour\*(2) ; Saint Didier ; Saint Germain les Arlay ; Saint Hymetière ; Saint Jean d'Etreux ; Saint Julien ; Saint Lamain ; Saint Laurent la Roche ; Saint Maur ; Sainte Agnès ; Sarrognia ; Savigna ; Sellières ; Senaud ; Sergenaux ; Sergenon ; Toulouse le Château ; Trenal ; Val d'Epy ; Valfin sur Valouse ; Vercia ; Verges ; Veria ; Vernantois ; Vescles ; Vevy ; Villechantria ; Villeneuve sous Pymont ; Villevieux ; Vincelles ; Vincent ; Voiteur ; Vosbles

### Etaient excusés :

Augea ; Fétigny ; Montagna le Reconduit ; Moutonne ;

Condamine (Mme DENIS Marie Agnès) ; Dompierre sur Mont (M. PIETRIGA Guy, pouvoir transmis à M. BELPERRON délégué de la Commune d'Arthenas) ; Cousance (M. POLY Bernard, pouvoir transmis à M. PUTIN Dominique délégué de la même Commune) ; Lons le Saunier (M. LANCON Jacques, pouvoir transmis à M. GUICHARD Henri délégué de la Commune de Macornay ; Mme PEPIN LAMBERT Evelyne, pouvoir transmis à M. BRERO Cyrille délégué de la même Commune) ; Mallerey (Mme COTTIER Aude, pouvoir transmis à Mme MARTINOD Isabelle suppléante de la même Commune) ; Orgelet (M. LANIS Yves, pouvoir transmis à M. DEBOT Mickaël délégué de la même Commune) ; Perrigny (Mme HUGON Claude) ; Rothonay (Mme LACHEZE Annie) ; Saint Lothain (M. MICHELET Dominique) ; Villeneuve les Charnod (Mme BRANCHY Isabelle, pouvoir transmis à Mme BENOIT Françoise déléguée de la Commune de Broissia).

### Assistaient également :

Mesdames SPECQ, ORDONEZ, PICARD, CROLET, MICHEL-GROSJEAN, RAFFIN, THUIN, GENTET et Messieurs CLOAREC, GUENUCHOT, BARRON.

\* 2 délégués : (1 délégué supplémentaire pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 5000 habitants).

\*\*\*\*\*

Convoqué le : 26/05/2014

Affiché le : 18/06/2014

**Le Président sortant Henri GUICHARD** déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Etant donné que les feuilles d'emargement ont été signées à l'entrée, l'appel nominatif des délégués ne se fera pas. Il déclare donc le Comité Syndical installé dans ses fonctions.

**Le Président, Henri GUICHARD** remercie les élus du précédent Comité et Bureau du travail qui a été accompli.

Il indique que le SICTOM devra avoir le souci d'une bonne gestion, d'une bonne information et de la qualité du service rendu et du tri qui peut sans cesse s'améliorer. Il conviendra de conduire une réflexion approfondie sur l'évolution du mode de financement des ordures ménagères afin de rester en phase avec la loi Grenelle II de l'environnement, ainsi que sur la représentativité du SICTOM par les communautés de communes. Ceci dépendra de la réforme des collectivités actuellement en discussion. A sa création, le SICTOM était représenté par des délégués des communes et le bureau par les Vice-Présidents (1 par canton). Aujourd'hui, le SICTOM est principalement représenté par les délégués désignés par les communautés de communes et les vice-présidents dépendent du secteur géographique.

Il explique qu'au cours des quinze derniers jours, il s'est rendu dans tous les secteurs desservis par le SICTOM. Il aurait bien sûr souhaité effectuer ces réunions beaucoup plus tôt ; cependant, il fallait attendre et demander les noms et adresses des délégués des communautés de communes pour envoyer les convocations et tenir compte des ponts, jours fériés.

**Le Président, Henri GUICHARD** précise qu'il s'est rendu avec les délégués concernés à :

- CHAUMERGY, le 14 mai 2014,
- BLETTERANS, le 15 mai 2014,
- SAINT AMOUR, le 16 mai 2014,
- BEAUFORT, le 19 mai 2014,
- ARINTHOD, le 21 mai 2014,
- ORGELET, le 22 mai 2014,
- VOITEUR, le 26 mai 2014,
- LONS LE SAUNIER, le 27 mai 2014.

Au cours de ces réunions, le Président indique qu'il s'est efforcé de présenter aux délégués de façon succincte le SICTOM ; sa territorialité, son fonctionnement, ses missions et ses enjeux. Lors de ce comité, il n'interviendra pas à nouveau sur le SICTOM. Les délégués découvriront le fonctionnement au cours des prochains Comités Syndicaux. Par ailleurs, une pochette a été remise à tous à l'entrée, contenant une note de synthèse sur la structure du SICTOM.

Le Président passe à l'ordre du jour et explique aux délégués le déroulement de la soirée.

Quatre bureaux de vote ont été mis en place :

- 1 bureau de vote jaune pour les communes d'Alièze à Courbette,
- 1 bureau de vote orange pour les communes de Courbouzon à Le Pin,
- 1 bureau de vote bleu pour les communes de L'Etoile à Pont du Navoy,
- 1 bureau de vote vert pour les communes de Presilly à Vosbles.

Des bulletins au nom des candidats ont été imprimés.

Pour être élu, il faut la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et au 2<sup>ème</sup> tour le cas échéant, sinon il faut la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour. En cas d'égalité de vote, l'élection se fait au bénéfice de l'âge.

### **ELECTION DU PRESIDENT**

**Le Président sortant, Henri GUICHARD** se déclare candidat au poste de Président du SICTOM.

Il appelle :

- **Michel DROIT, délégué à la mairie de LE PIN** pour faire office de doyen d'âge de l'assemblée qui sera chargé de présider l'élection du nouveau Président,
- **Héloïse LAURENT, déléguée à la mairie de MONTMOROT** et benjamine de l'assemblée est déclarée secrétaire de séance.

Michel DROIT fait procéder à l'élection du Président du SICTOM.

**Monsieur Henri GUICHARD est réélu Président du SICTOM avec 4 votes blancs et immédiatement installé dans la fonction.**

**Le Président, remercie l'assemblée et s'engage à continuer de travailler dans l'intérêt du SICTOM et de la population.**

### **DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

Tel que décidé, il y aura l'élection d'un Vice-Président par secteur.

Pour 203 communes, plus de 81 000 habitants et 10 secteurs, **le Président, Henri GUICHARD,** propose de fixer à 10 le nombre de Vice-Présidents.

**Le Président** fait procéder au vote.

### **Le Comité Syndical, après avoir délibéré :**

- **accepte avec une seule abstention,** la modification du nombre des Vice-Présidents qui est fixé désormais à dix.

**Le Président**, précise qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les Vice-Présidents. Mais le Premier Vice-Président a un rôle particulier. Il doit être proche de LONS-LE-SAUNIER, et disponible au moins deux demi-journées par semaine au SICTOM.

### **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**

**Le Président** propose la candidature de Monsieur Alain MOUILLOT, conseiller municipal à la mairie de COURLAOUX, où se situe le centre d'enfouissement.

Il l'invite à se présenter.

Monsieur Alain MOUILLOT était adjoint pendant 13 ans à la Mairie de COURLAOUX. Il est retraité des finances publiques, disponible et proche du SICTOM.

Le Président fait procéder au vote du Premier Vice-Président.

**Monsieur Alain MOUILLOT est élu premier Vice-Président à l'unanimité et immédiatement installé dans la fonction.**

### **ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT**

**Deux candidats** (l'ordre de présentation a été tiré au sort) :

- **Madame Valérie BRENOT, conseillère municipale et communautaire à SAINT-AMOUR**, s'était présentée en 2008 mais il lui a manqué quelques voix supplémentaires pour être élue. Membre du CCAS, a travaillé à l'ITEP (institut technique européen en bio-énergie), elle a suivi les projets que **Gérard JACQUIER, Vice-Président sortant et précédemment maire de SAINT-AMOUR**, a entrepris (construction d'une nouvelle déchetterie et mise en place de conteneurs semi-enterrés). Dynamique et motivée, elle s'engage à poursuivre ce travail, à apporter des idées nouvelles tout en conservant la dynamique actuelle et l'esprit du développement durable.  
Sa candidature est soutenue par le maire de SAINT AMOUR et le Vice-Président de la communauté de communes.
- **Madame Frédérique GANNEVAL, conseillère municipale de VAL D'EPY**, explique que la collecte des déchets est un souci majeur, pas toujours bien appréhendé, qu'elle souhaite faire changer. Agent territoriale assistante RH à Cuiseaux Intercom, elle souhaite s'impliquer davantage et est convaincue du bienfondé du regroupement de collectivités dans une même structure.

Le Président fait procéder au vote du deuxième Vice-Président.

Après dépouillement, le Président annonce les résultats du vote :

- Nombre de votants : 174
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 166
  
- Madame GANNEVAL obtient : 64 voix
- Madame BRENOT obtient : 102 voix

**Madame Valérie BRENOT est élue deuxième Vice-Présidente à la majorité absolue des suffrages exprimés et immédiatement installée dans la fonction.**

### **ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT**

**Le Président** propose la candidature de Monsieur TSCHANZ Gilles, Vice-Président sortant au poste de troisième Vice-Président.

Monsieur TSCHANZ Gilles, délégué de la communauté de communes Bresse Revermont, élu de la commune de CHAUMERGY, se déclare seul candidat au poste de troisième Vice-président.

Le Président fait procéder au vote du troisième Vice-Président.

**Monsieur TSCHANZ Gilles est élu troisième Vice-Président à l'unanimité et immédiatement installé dans la fonction.**

### **ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT**

**Le Président** propose la candidature de Monsieur RENAUD Denis, Vice-Président sortant au poste de quatrième Vice-Président.

Monsieur RENAUD Denis, délégué de la Communauté de Communes de la Petite Montagne, élu de la commune de LA BOISSIERE, se déclare seul candidat au poste de quatrième Vice-président.

Le Président fait procéder au vote du quatrième Vice-Président.

**Monsieur RENAUD Denis est élu quatrième Vice-Président à l'unanimité et immédiatement installé dans la fonction.**

### **ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT**

**Le Président** propose la candidature de Monsieur DROIT Michel, au poste de cinquième Vice-Président.

Monsieur DROIT Michel, délégué de l'Espace Communautaire Lons Agglomération, élu de la commune de LE PIN, se déclare seul candidat au poste de cinquième Vice-Président.

Le Président fait procéder au vote du cinquième Vice-Président.

**Monsieur DROIT Michel est élu cinquième Vice-Président avec trois votes blancs et immédiatement installé dans la fonction.**

#### **ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT**

**Le Président** propose la candidature de Monsieur BAU Patrice, au poste de sixième Vice-Président.

Monsieur BAU Patrice, délégué de la communauté de communes du Sud Revermont, élu de la commune de BEAUFORT, se déclare seul candidat au poste de sixième Vice-Président.

Le Président fait procéder au vote du sixième Vice-Président.

**Monsieur BAU Patrice est élu sixième Vice-Président avec sept votes blancs et immédiatement installé dans la fonction.**

#### **ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT**

**Le Président** propose la candidature de Monsieur TOURNEUR Éric, au poste de septième Vice-Président.

Monsieur TOURNEUR Éric, délégué de la communauté de communes du Comté de Grimont, Maire de la commune de COLONNE, se déclare seul candidat au poste de septième Vice-Président.

Le Président fait procéder au vote du septième Vice-Président.

**Monsieur TOURNEUR Éric est élu septième Vice-Président avec un vote blanc et immédiatement installé dans la fonction.**

#### **ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT**

**Trois candidats (l'ordre de présentation a été tiré au sort) :**

**Le Président** informe que Monsieur BRIDE Marcel est absent et demande à son suppléant, Monsieur DEGRACE Roland de le représenter.

- **Monsieur BRIDE Marcel**, Maire de MARNEZIA depuis 1995, est délégué SICTOM depuis trois mandats. Il connaît bien le SICTOM et a été membre suppléant de la commission d'appel d'offres du précédent mandat. Il espère que l'assemblée ne lui tiendra pas rigueur de son absence.
- **Monsieur SILVESTRE Éric** et son suppléant sont absents.

- **Monsieur BERPERRON Pierre Rémy**, Maire d'ARTHENAS depuis deux mandats et cinquième mandat municipal. Membre de plusieurs associations, il est investi dans le domaine associatif depuis trente-quatre ans. Actuellement Président des Maires de l'association du Canton d'Orgelet, il a été Président d'un club de foot durant dix ans et quinze ans de foyer rural. Cadre S.N.C.F. à l'intra pôle de Bourgogne Franche Comté, son travail lui permet de se libérer facilement en semaine. Il souhaite faire un lien entre le Bureau Syndical du SICTOM et les délégués de secteur, afin de remonter les idées et les questions de chacun. Il remercie l'assemblée de son attention.

Le Président fait procéder au vote du huitième Vice-Président.

Après dépouillement, le Président annonce les résultats du vote :

- Nombre de votants	: 172
- Nombre de bulletins blancs	: <u>6</u>
- Nombre de suffrages exprimés	: 166
- Monsieur BRIDE Marcel obtient	: 25 voix
- Monsieur SILVESTRE Éric obtient	: 3 voix
- Monsieur BERPERRON Pierre Rémy	: 138 voix

**Monsieur BERPERRON Pierre Rémy est élu huitième Vice-Président à la majorité absolue des suffrages exprimés et immédiatement installé dans la fonction.**

Suite à une question d'un délégué de l'assemblée, le Président demande à **Madame SPECQ Agnès, Directrice du SICTOM**, de bien vouloir se présenter à l'assemblée.

Le Président présente les différents membres du personnel du SICTOM présents :

**Madame ORDONEZ Sandrine** : Directrice adjointe, chargée de la collecte,  
**Madame PICARD Céline** : Responsable ressources humaines,  
**Madame CROLET Christine** : Ambassadrice du tri,  
**Madame MICHEL-GROSJEAN Karine** : Responsable déchetterie,  
**Monsieur CLOAREC Erwan** : Chef collecte,  
**Monsieur GUENUCHOT Pascal** : Responsable travaux,  
**Madame RAFFIN Brigitte** : Responsable comptabilité,  
**Mademoiselle GENTET Charlotte** : Administratif, tri,  
**Madame THUIN Carole** : Secrétariat, ressources humaines,  
**Monsieur BARRON Hervé** : Maître composteur,

Le Président informe l'assemblée qu'il s'agit de son dernier mandat, et que la relève est dans cette salle.

### ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Le Président propose la candidature de Madame LAURENT Héloïse, au poste de neuvième Vice-Président.

Madame LAURENT Héloïse, déléguée de l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA), élue de la commune de MONTMOROT, se déclare seule candidate au poste de neuvième Vice-président.

Le Président fait procéder au vote du neuvième Vice-Président.

**Madame LAURENT Héloïse est donc élue neuvième Vice-Présidente à l'unanimité et immédiatement installée dans la fonction.**

### **ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT**

**Le Président** propose la candidature de Madame PEPIN-LAMBERT Evelyne, Vice-Présidente sortante, au poste de dixième Vice-Président.

Madame PEPIN-LAMBERT Evelyne, déléguée de l'Espace Communautaire Lons Agglomération, élue de la commune de LONS-LE-SAUNIER, est seule candidate au poste de dixième Vice-président.

Le Président fait procéder au vote du dixième Vice-Président.

**Madame PEPIN-LAMBERT Evelyne est élue dixième Vice-Présidente avec treize votes blancs et immédiatement installée dans la fonction.**

Le Président propose de passer à la suite de l'ordre du jour.

### **DESIGNATION PAR ELECTION DES DELEGUES DU SICTOM AU SYDOM DU JURA**

#### **RAPPORTEUR : Henri GUICHARD**

Le SICTOM de la Zone de LONS-LE-SAUNIER a adhéré le 10/03/1988 au SYDOM du Jura, (Syndicat Départemental de traitement des ordures ménagères).

Le SICTOM de la Zone de LONS-LE-SAUNIER est représenté au sein de ce syndicat par quatre délégués titulaires et quatre suppléants.

Il est nécessaire de procéder à la désignation de quatre membres titulaires et quatre membres suppléants du SICTOM au SYDOM.

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.



**Quatre délégués sont candidats pour être titulaires :**

- Monsieur GUICHARD Henri, délégué de la commune de MACORNAY,
- Monsieur MOUILLOT Alain, délégué de la Communauté de Communes d'ECLA, élu de la commune de COURLAOUX,
- Monsieur LANCON Jacques, délégué de la Communauté de Communes d'ECLA, élu de la commune de LONS-LE-SAUNIER,
- Monsieur VINCENT Philippe, délégué de la Communauté de Communes d'ECLA, élu de la commune de PERRIGNY.

**Quatre délégués sont candidats pour être suppléants :**

- Monsieur BRERO Cyrille, délégué de la Communauté de Communes d'ECLA, élu de la commune de LONS-LE-SAUNIER,
- Monsieur HUELIN Philippe, délégué de la Communauté de Communes d'ECLA, élu de la commune de LONS-LE-SAUNIER,
- Monsieur BALLAUD Jean-Louis, délégué de la communauté de communes de la Région d'Orgelet, élu de la commune d'ONOZ,
- Madame BRETON Valérie, déléguée de la communauté de communes de Bresse Revermont, élue de la commune de VINCENT.

Les quatre candidats pour les postes de délégués titulaires au SYDOM sont désignés avec une abstention.

Les quatre candidats pour les postes de délégués suppléants au SYDOM sont désignés à l'unanimité.

**FIXATION DU NOMBRE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL  
ET DES ELUS DU SICTOM AU COMITE TECHNIQUE ET AU COMITE D'HYGIENE DE  
SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**RAPPORTEUR : Henri GUICHARD**

Le Comité Technique Paritaire est désormais remplacé par le Comité Technique et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ce Comité Technique et ce Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail seront appelés à donner leurs avis sur des questions relatives à l'organisation et aux conditions générales de fonctionnement du SICTOM, à ses programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et incidences sur le personnel, aux problèmes d'hygiène et de sécurité et à l'examen des grandes orientations à définir.

Le Président propose de fixer à quatre délégués titulaires et à quatre suppléants, le nombre des représentants des élus du SICTOM et également à quatre délégués titulaires et à quatre suppléants le nombre des représentants du personnel.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré :**

- accepte avec quatre voix contre et deux abstentions, que le nombre de représentants des élus du SICTOM et des représentants du personnel soit fixé pour chacun à quatre titulaires et quatre suppléants au Comité Technique et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES ELUS DU SICTOM  
AU COMITE TECHNIQUE ET AU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES  
CONDITIONS DE TRAVAIL**

**RAPPORTEUR : Henri GUICHARD**

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2008, le SICTOM de la Zone de LONS-LE-SAUNIER compte plus de cinquante agents. Il est nécessaire d'avoir un Comité Technique et un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail au sein du SICTOM qui seront composés de représentants des élus du SICTOM et de représentants du personnel.

Le Comité Syndical réuni le 4 Juin 2014 a décidé de fixer à quatre le nombre des représentants des élus appelés à siéger au Comité Technique et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

Il est donc nécessaire de désigner quatre membres titulaires et quatre membres suppléants.

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

**Quatre délégués sont candidats pour être titulaires :**

- Monsieur GUICHARD Henri, élu de la Commune de MACORNAY,
- Monsieur TOURNEUR Eric, délégué de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, élu de la Commune de COLONNE,
- Monsieur MOUILLOT, délégué de la Communauté de Communes d'ECLA, élu de la Commune de COURLAOUX,
- Monsieur RENAUD Denis, délégué de la Communauté de Communes de la Petite Montagne, élu de la Commune de LA BOISSIERE.

**Quatre délégués sont candidats pour être suppléants :**

- Madame GANNEVAL Frédérique, déléguée de la communauté de communes du Pays de Saint-Amour, élue de la commune de VAL D'EPY,
- Madame QOCHIH Zohra, déléguée de la Communauté de Communes d'ECLA, élue de la commune de CHILLY LE VIGNOBLE,
- Monsieur BOSSU André, délégué de la Communauté de Communes d'ECLA, élu de la commune de CRANCOT,
- Monsieur DEBOT Mickaël, délégué de la communauté de communes de la Région d'Orgelet, élu de la commune d'ORGELET.

Les candidats visés ci-dessus sont désignés à l'unanimité pour siéger au Comité Technique et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

## **MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**RAPPORTEUR : Henri GUICHARD**

Après son installation, le Bureau Syndical propose à l'ensemble des membres du Comité Syndical, la mise en place d'une Commission d'appel d'offres dont les membres seraient issus du Bureau Syndical.

Il est donc nécessaire de désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Le Président demande aux délégués s'il y a des candidats.

### **Cinq délégués sont candidats pour être titulaires :**

- Monsieur MOUILLOT Alain, délégué de la Communauté de Communes d'ECLA, élu de la Commune de COURLAOUX,
- Monsieur TSCHANZ Gilles, délégué de la Communauté de Communes de Bresse Revermont, élu de la Commune de CHAUMERGY,
- Monsieur RENAUD Denis, délégué de la Communauté de Communes de la Petite Montagne, élu de la Commune de LA BOISSIERE,
- Monsieur BELPERRON Pierre-Rémy, élu de la Commune d'ARTHENAS,
- Monsieur DROIT Michel, délégué de la Communauté de Communes d'ECLA, élu de la Commune du PIN.

### **Cinq délégués sont candidats pour être suppléants :**

- Monsieur MAUCHAMP Sébastien, délégué de la Communauté de Communes d'ECLA, élu de la commune de CONLIEGE,
- Madame FAUVEY Jocelyne, déléguée de la commune de MACORNAY,
- Monsieur JEANDOT Guy, délégué de la communauté de communes de Bresse Revermont, élu de la commune de RUFFEY-SUR-SEILLE,
- Monsieur BRIDE Marcel, délégué de la communauté de communes de la Région d'Orgelet, élu de la commune de MARNEZIA,
- Monsieur BALLAUD Jean-Louis, délégué de la communauté de communes de la Région d'Orgelet, élu de la commune d'ONNOZ.

**Les candidats visés ci-dessus sont désignés à l'unanimité pour représenter la commission d'appel d'offres du SICTOM.**

## **DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT ET AU BUREAU SYNDICAL**

**RAPPORTEUR : Henri GUICHARD**

L'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Syndical de donner délégation au Bureau Syndical et au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Pour des raisons de bon fonctionnement, il est indispensable de donner au Président et au Bureau Syndical, délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical (réalisation des emprunts, marchés publics, passation des contrats d'assurance, actions en justice ou de défense du Syndicat, règlement des conséquences dommageables des accidents lorsque le SICTOM est responsable ...) **à l'exception :**

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte-administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par l'établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rendra compte des travaux du Bureau Syndical et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

**Le Président** précise que les Bureaux Syndicaux se réunissent environ une fois par mois et les Comités Syndicaux, deux fois par an.

Il se peut qu'il y ait entre les Comités Syndicaux, des appels d'offres. Cette délégation d'attribution permettra au Bureau Syndical, Bureau exécutif de délibérer valablement. Bien évidemment, un compte-rendu est donné à chaque Comité Syndical des délibérations prises en Bureaux Syndicaux.

#### **Le Comité Syndical, après avoir délibéré :**

- **accepte à l'unanimité de donner délégation** d'une partie des attributions visées ci-dessus du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical à l'exception des six points évoqués ci-dessus.

#### **INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS**

#### **RAPPORTEUR : Henri GUICHARD**

Le Comité Syndical du 4 juin 2014 a élu un nouveau Bureau composé d'un Président et de Vice-Présidents.

Le Comité Syndical décide d'allouer au Président, une indemnité de fonction brute mensuelle correspondant à 29,53 % de l'indice brut 1015 pouvant être alloué à un Président d'établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre d'une population comprise entre 50 000 et 99 000 habitants (syndicat mixte composé exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale).

Le Comité Syndical propose d'attribuer une indemnité de fonction brute mensuelle au Premier Vice-Président correspondant à 11,81 % de l'indice brut 1015 pouvant être alloué à un Vice-Président d'établissement de coopération intercommunale sans fiscalité propre d'une tranche de population comprise entre 50 000 et 99 000 habitants.

En ce qui concerne les autres Vice-Présidents, le Comité Syndical propose d'attribuer une indemnité de fonction brute mensuelle correspondant à 7,086 % de l'indice brut 1015 pouvant être alloué à un Vice-Président d'établissement de coopération intercommunale sans fiscalité propre d'une tranche de population comprise entre 50 000 et 99 000 habitants.

Les indemnités augmenteront conformément aux augmentations de la Fonction Publique Territoriale.

**Le Président** souhaite être transparent et donner les chiffres exacts du montant des indemnités. Il s'agit de la reconduction du mandat précédent.

Les montants peuvent varier selon l'élu, s'il cotise à des retraites complémentaires ou non, ou s'il a une retenue à la source.

Le Président bénéficie d'un montant brut de : 1 122,57 €/mois,

Le Premier Vice-Président : 448,95 €/mois,

Les autres Vice-Présidents : 269,37 €/mois.

**Le Comité Syndical , après avoir délibéré :**

- **accepte à l'unanimité** le montant proposé pour les indemnités ci-dessus,
- **donne son accord** pour que celles-ci soient versées à la fin de chaque trimestre,
- **dit** que cette décision prend effet à compter du 5 juin 2014,
- **précise** que les crédits sont inscrits au Chapitre 65, Sous-Chapitre 0, article 6531.

**INDEMNITE DE CONSEIL  
AU RECEVEUR SYNDICAL**

**RAPPORTEUR : Henri GUICHARD**

L'arrêté interministériel modifié du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor.

Cette indemnité est calculée à partir des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, des trois derniers exercices connus.

**Le Président** informe le comité que Madame LEMEUNIER Michelle quitte ses fonctions de Trésorière Principale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, elle sera remplacée par Monsieur HAAB Pierre.

Le Bureau Syndical nouvellement élu du 4 juin 2014 décide d'attribuer l'indemnité de conseil à la fonction de Trésorier Principal au taux maximum de 100 %.

Il est invité à certaines réunions de Bureaux relatives au Budget et participe de façon régulière aux Comités Syndicaux et aux Commissions d'appel d'offres.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré, avec quatre voix contre et cinq abstentions :**

- **accepte** l'allocation du montant maximum de l'indemnité au receveur syndical jusqu'au terme du mandat,
- **dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014, au Chapitre 011-service 0-article 6225.

**Le Président Henri GUICHARD** remercie tous les nouveaux délégués présents. Il propose de se retrouver autour du verre de l'amitié dans la salle prévue à cet effet.

La séance est levée à 20 H 45.